

AUTORISATION PARENTALE A LA PRATIQUE DU FOOTBALL

Je soussigné(e)

Représentant légal de l'enfant mineur

Autorise ce dernier à :

- ⇒ Pratiquer le football de compétition et d'entraînement au sein De l'Entente Sportive Manthelan la Chapelle (ESMC),
- ⇒ Effectuer les déplacements sportifs, entraînements ou sorties extra sportives à bord du véhicule personnel d'un membre du club ou parent accompagnateur et décline toute responsabilité de l'ESMC en cas d'incident.

Coordonnées du médecin traitant (nom + téléphone) :

Cette autorisation reste valable sans limitation de durée.

Noms et signature des parents ou tuteurs légaux

Précédés de la mention « lu et approuvé »

Père / tuteur légal ⁽¹⁾ Mère / tuteur légal ⁽¹⁾ :

(1) Rayer la mention inutile